Vous avez un projet d'hébergement touristique sur le Pays de Nemours ?



La Communauté de Communes peut vous aider!



AIDE À L'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

ommunauté de communes

Pays de MEMOURS

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Dans le cadre de sa compétence tourisme, la Communauté de Communes du Pays de Nemours (CCPN) souhaite développer l'offre d'hébergement touristique sur son territoire notamment à travers l'orientation, l'accompagnement et le soutien des porteurs de projets.

Un dispositif de soutien financier aux hébergeurs a donc été mis en place sous la forme d'une prime intercommunale actée en séance le 24 octobre 2014 par la délibération n° 2013-53.



Un forfait de 1 000 € par couchage (= 1 personne) avec un plafond à 5 couchages, soit 5 000 € maximum, par porteur de projet.



POUR QUI?

Tout porteur de projet, public ou privé, souhaitant développer un hébergement touristique (gîte, chambre d'hôte, hébergement insolite...) sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Nemours.





MODALITÉS DE VERSEMENT

La Communauté de Communes procédera au versement en deux temps :

- 60% de la totalité de la somme est versée au démarrage des travaux, sur présentation du devis avec descriptif des travaux engagés.
- Les 40% restants en fin de travaux sur présentation des factures et de la déclaration d'ouverture de l'hébergement auprès de la mairie.

ATTENTION

Le porteur de projet dispose d'une période de deux ans, à partir du premier versement de la somme pour effectuer les travaux.

Une visite de l'hébergement sera effectuée par l'Office de Tourisme du Pays de Nemours dès l'ouverture.

En cas de non-respect des clauses de la convention signée entre la CCPN et l'hébergeur, le remboursement de la totalité des frais avancés sera réclamé.



PIÈCES À FOURNIR

SANS CES PIÈCES, VOTRE DOSSIER NE SERA PAS PRIS EN COMPTE

- La convention dûment remplie et signée
- Les devis et factures relatifs aux travaux entrepris
- Les plans et les photos de l'hébergement
- Un RIB



CONVENTION ENTRE LA CC DU PAYS DE NEMOURS ET LE PORTEUR DE PROJET

NOM:PRENOM:			
DATE DE NAISSANCE :			
ADRESSE:			
CODE POSTAL :COMMUNE :			
N° TEL (portable):			
N°TEL (Fixe):			
E-mail:			
VOTRE PROJET			
1. CARACTERISTIQUES			
Votre hébergement est :			
☐ Un gîte			
☐ Une chambre d'hôtes			
☐ Un hébergement insolite			
Nombre de chambre(s) d'hôte(s) à créer :			
Nombre de gîte(s) à créer :			
Nombre d'hébergement(s) insolite(s) à créer :			
Pour une capacité d'accueil de personnes			

Pays de MEMOURS

2. OPPORTUNITÉ ÉCONOMIQUE DU PROJET			
		•••••	
		•••••	
		•••••	
•••••	•••••	•••••	
3 CALENDRIER P	RÉVISIONNEL DE RÉA	MOITAZIIA	••••••
Le porteur de p	orojet dispose d'un o premier versemen	e période de <u>c</u>	
Début des trava	∪x:		
Fin des travaux :			
4. AUTORISATION	I(S) ADMINISTRATIV	E(S) ÉVENTUELLE	(S)
Un permis de co	nstruire est-il nécess	saire? 🗆 OUI	□NON
Si oui, date de so	on obtention :	/	••••
Autres autorisation	ons (déclaration de	travaux, etc)
5. PRÉVISIONNEL DE LOCATION – 1 ^{ERE} ANNEE			
	nombre de Semaines	TARIF	TOTAL
Haute saison			
Moyenne saison			
Basse saison			
TOTAL			

6. ÉCO-CONDITIONNALITÉS

Cocher 3 conditions dans cette colon	Cocher 2 conditions dans cette colo	nne	
Eclairage basse consommation type led		Performance d'isolation des menuiseries extérieures (double/ triple vitrage)	
Equipements électriques de classe A ou supérieure		Eclairage par détection de présence ou minuterie dans les parties communes et extérieures	
Régulateurs de débit d'eau et chasse d'eau 3/6 litres		Dispositif de ventilation ou régu- lation performant (système double flux, puit canadien)	
Poubelles de tri pour les déchets selon les possibilités locales		Utilisation de source d'énergie renouvelable pour la produc- tion de chaleur et/ou d'électri- cité	
Utilisation de produits « éco- labélisés » pour l'entretien des espaces intérieurs et extérieurs		Non recours à l'utilisation de produits phytosanitaires et d'engrais chimiques pour l'entretien des abords	
Privilégier les envois de docu- mentation par mail et affichage incitant au respect de l'environ- nement		Récupération des eaux de pluie et double système interne pour l'utilisation de l'eau (eau po- table/eau de pluie)	
		Pratique du compostage et utili- sation du compost pour l'amen- dement des abords	
		Installation de mobilier en bois PEFC, FSC ou équivalent	
Cette liste n'est pas exhautive, le porteur de projet pe	Respect de la RT 2012 sur le neuf ; BBC rénovation sur l'exis- tant et affichage de l'étiquette énergétique		
en soumettre d'autres à CCPN. Chaque dossier se examiné au cas par cas, par Commission Tourisme.	Utilisation de techniques et de matériaux d'éco-construction- exemple de matériaux bio- sourcés (ossature, isolation, me- nuiserie, revêtements)		



7. NATURE DES DÉPENSES ET FINANCEMENT DU PROJET

DÉPENSES		RESSOURCES			
Descriptif par poste Estimatif H.T.		Postes	Montants	%	
Chambre n° 1		Autofinancement			
		Total fonds publics			
		Dont Conseil Général			
		Dont autres aides publiques			
		SOUS TOTAL 1		100	
Chambre n° 2		Autofinancement			
		Total fonds publics			
		Dont Conseil Général			
		Dont autres aides publiques			
		SOUS TOTAL 2		100	
Chambre n° 3		Autofinancement			
		Total fonds publics			
		Dont Conseil Général			
		Dont autres aides publiques			
		SOUS TOTAL 3		100	
Chambre n° 4		Autofinancement			
		Total fonds publics			
		Dont Conseil Général			
		Dont autres aides publiques		100	
Chavalana v 0.5		SOUS TOTAL 4		100	
Chambre n° 5		Autofinancement			
		Total fonds publics Dont Conseil Général			
		Dont autres aides publiques SOUS TOTAL 5		100	
		3003 IOIAL 5		100	
MON	TANT TO	DTAL DES TRAVAUX			

Je soussigné(e)	certifie	sur	l'hon-
neur l'exactitude des renseignements fourni	is dans c	e dos	sier.

Je m'engage:

- A maintenir l'hébergement ouvert pendant au moins 2 ans après le versement du solde de l'aide.
- A procéder au remboursement de la totalité des frais avancés en cas de non-respect des clauses de la présente convention.
- A signer et afficher la charte remise par la CCPN mentionnant l'aide et le respect des éco-conditionnalités.
- A m'acquitter de la taxe de séjour selon les modalités prévues par la Communauté de Communes du Pays de Nemours

Fait à	Ć	, I	е	
--------	---	-----	---	--

Le Président Vincent MEVEL Le Porteur du projet



41 quai Victor Hugo 77140 NEMOURS 01 64 78 69 05